

CONSEIL MUNICIPAL DE VIEILLEVIGNE

JEUDI 3 Mars 2022

Le Conseil Municipal de Vieillevigne s'est réuni le jeudi 3 MARS 2022 sur convocation écrite de M. le Maire en date du 25 Février 2022.

Présents : Mr CLAUSTRES Serge, Mme HEWISON Nathalie, Mr JUSTAUT Sylvain, Mme MERCADAL Laure, Mr MUET Christophe, Mr MIQUEL Laurent, Mme SOULOUMIAC Nathalie, Mr SYLVESTRE Georges.

Excusés : Mme BECHU MICHEL, Mme MARTIN- HOUSSART Géraldine, Mme MOULIS Claire.

Procurations données : Mme MARTIN – HOUSSART à Mme HEWISON Nathalie.

Mme MOULIS Claire à Mr MIQUEL Laurent.

La secrétaire de séance est Mme MERCADAL.

La séance est ouverte à 20h30 par M. le Maire sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Délibération : Modification du montant des travaux pour l'école maternelle et choix des entreprises ;
- 2) Délibération : Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022/2025 ;
- 3) Débat : Participation aux complémentaires Santé et Prévoyance ;
- 4) Désignation : Référent laïcité ;
- 5) Information budget 2022 ;
- 6) Autres commissions
- 7) Questions diverses.

1) Délibération : Modification du montant des travaux pour l'école maternelle et choix des entreprises

Mr le Maire rappelle que le projet de rénovation et de travaux de l'école maternelle a été lancé depuis plusieurs années déjà et à malheureusement était mis en attente suite à la crise de la COVID19.

Cette rénovation devient à ce jour nécessaire en raison des problèmes thermiques. Suite à l'augmentation fulgurante des prix des matières premières et notamment du fer, le coût des travaux a été revu à la hausse et risque de continuer à augmenter ; il est donc prioritaire de revoir et de valider le projet rapidement.

Rappel du montant des Aides pour ce projet :

- **Conseil Départementale 31** : s'élève à 19 200 Euros (40% sur 48000Euros).
- **DETR** s'élève à 15870 Euros (30% sur 52900 Euros).

A ce jour, plusieurs entreprises ont été consultées, voici ce qu'il en résulte :

Analyse des offres :

- **Travaux de construction :**

SACMA (TREBES 11) : 65883.85 Euros HT / 79060.62 Euros TTC

BMC (VILLEMATIER 31) : 86593.75 Euros HT / 103912.50 Euros TTC

- **Travaux des fondations :**

SOULOUMIAC (VIELLEVIGNE 31): 16256.40 Euros HT / 19507.68 Euros TTC

BMC : 18612.50 Euros HT/ 22335.00 Euros TTC

Suite à délibération, (Mme Souloumiac et Mr Claustres se retirant du vote).

Résultat du vote :

Votant : 8 (dont 2 procurations). Abstention : 2.

La SACMA a été retenue pour les travaux de construction (tarif moins élevé) et l'entreprise SOULOUMIAC pour les travaux de fondation qui pourront être effectués pendant les vacances de printemps.

Mr le Maire précise que le plan de financement va être revu rapidement, suite à ce vote, afin de pouvoir faire une demande de complément de financement au CD31 (en raison de l'augmentation du cout des matériaux), et, précise que la Préfecture n'octroiera pas de complément pour la DETR et que l'on doit obligatoirement s'engager pour les travaux avant la fin de l'année2022 pour ne pas perdre les dotations de la DETR.

2) Délibération : Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022/2025

Nathalie SOULOUMIAC rappelle qu'on a déjà voté en fin d'année un accord de principe pour un appel d'offre d'un contrat de gestion pour une durée de 3ans.

Cette assurance statutaire permet d'être remboursé en cas de maladie notamment ou d'accident de travail d'un employé. (La mairie avance les frais et se fait rembourser par la suite).

La mairie emploie 5 agents dans notre commune :

- 2 Agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires).

- 3 Agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires).

Suite à la lecture du modèle de délibération et des différentes conditions de garanties et de taux de cotisations, il a été délibéré, approuvé et voté à l'unanimité :

- D'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place de contrat groupe statutaire 2022/2025,
- De souscrire une adhésion à la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL.

En ce qui concerne la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC, le taux de cotisation imposé de :0.60%.

Et en ce qui concerne la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL, 5 choix de couvertures et de taux étaient proposés, le choix n° 1 avec le Taux le plus élevé 8.11% a été retenu avec la garantie Décès/Accident et maladie imputable au service/ Accident et maladie non imputable au service/ Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt ; ce qui permettra de pallier aux absences et de combler en partie d'éventuels remplacements.

Le Maire précise que les adhésions à chacune des couvertures sont totalement indépendantes et que les taux sont garantis pendant deux ans à couverture constante.

A compter du 1^{er} janvier 2024, ils pourront être révisés dans les conditions fixées par le marché.

3) Débat : Participation aux complémentaires Santé et Prévoyance

Sylvain JUSTAUT nous informe que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire, en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » et « prévoyance » souscrites par leurs agents.

En conséquence, les employeurs publics territoriaux devront participer obligatoirement :

- Au financement d'au moins la moitié (50%) des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé, souscrites par leurs agents ;
- Et au financement à hauteur d'au moins 20% des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque prévoyance.

Un débat a été instauré suite au visionnement d'un fichier power point, qui détaille la protection sociale statutaire et complémentaire des agents publics affiliés, CNRACL et IRCANTEC, et à la compréhension des risques santé et prévoyance, ainsi que les modalités de participation.

Chaque collectivité dispose de 3 ans, pour préparer le financement de cette nouvelle dépense obligatoire.

Il faudra donc prendre en compte cette participation aux complémentaires, dans les prochains budgets de la commune au 1^{er} janvier 2025 pour le risque Prévoyance et 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé.

Les communes auront plusieurs possibilités de participation, dont d'adhérer à la convention de participation proposée par le centre de gestion ;

On attend de voir ce qu'il nous propose ainsi que les mutuelles choisies.

4) Désignation : Référent laïcité

Mr le Maire, nous informe que suite à un courrier de la préfecture et de la publication au Journal Officiel d'un décret, qu'il est dans l'obligation de désigner un référent Laïcité dans sa commune.

Ce référent sera chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout fonctionnaire qui le consulte, et de sensibiliser les agents publics à la laïcité.

Il aura entre autres pour mission de servir de médiateur en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.

Mr Sylvain JUSTAUT s'est proposé et a été désigné Référent Laïcité.

5) Information budget 2022

Mr le maire précise que le budget 2022 est en cours d'établissement.

Trois points importants cette année :

- **Les Travaux de l'école maternelle :**

Reste à financer : 36359.96 Euros.

La commission scolaire rajoute qu'il faudra prévoir de revoir le parc informatique.

- **Les Travaux du Pool Routier :**

Concernant le projet d'aménagement de la partie centrale du village, Mr le Maire précise qu'il reste à financer 17600 Euros.

Cette année, on devrait réobtenir les amendes de police comme l'année précédente. Il rappelle que, depuis 3 ans, nous mettons de coté 10000 Euros/an pour le poste Pool routier de la communauté des communes, et que cette année on pourrait éventuellement décider de mettre une somme inférieure, en précisant que d'autres travaux seront à prévoir. (Dégradation de certaines voiries).

- **Les Travaux de l'église :**

Une nouvelle demande est en cours auprès de l'Etat, on attend encore la réponse de la DETR, il resterait à financer 150000 Euros.

Le projet rénovation de l'église sera revu et repensé si l'on ne peut pas se permettre d'envisager les travaux, dans leur totalité, ou de les financer par tranche.

6) **Autres commissions :**

- **Finance :**

- Mr le Maire informe le conseil, que nous avons reçu, un devis de la Société DESAUTEL, s'élevant à : 240 Euros /an, pour effectuer le contrôle de nos 14 boîtiers automatiques d'éclairage de secours. (13 Euros/bloc).

Cette entreprise qui s'occupe déjà de notre sécurité incendie, propose d'effectuer ce contrôle en même temps que celui des extincteurs.

Il rappelle que ce type de contrôle annuel est obligatoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide et approuve de solliciter cette entreprise pour effectuer ces contrôles, et autorise Mr le maire à signer le devis.

Un élu en profite pour faire remonter qu'il n'y a pas de bloc de secours à l'école maternelle. Une étude sera faite à ce sujet.

- Equipement : L'agent en charge de l'entretien du village demande, s'il est possible d'acheter un souffleur à feuilles. Cet équipement lui permettrait de lui faciliter la tâche et un gain de temps.

Sa demande va être étudiée, Mr le maire demande que soit quantifié le nombre d'heures passées à cette tâche durant la période automnale, et de prendre connaissance des différents types d'équipements (à dos ?) existants sur le marché.

- **Sécurité :** L'installation de la sirène du village à été faite sur les locaux de la mairie. La réception de cette installation est prévue la semaine prochaine.

- **Collecte des ordures ménagères :** Suite à un courrier envoyé par mail à la mairie, et dans le cadre d'un changement futur de mode de collectes des ordures ménagères, Mr Candeil Jérôme, en charge du mode de collecte des ordures ménagères de la communauté des communes, souhaite fixer un rendez-vous avec les élus, afin de pouvoir faire un point sur les différents lieux de regroupement et point d'apport volontaire de la commune.

Mr Claustres, Mr Justaut et Mr Sylvestre se sont proposés ; un rendez-vous sera fixé prochainement pour avoir de plus amples informations, qui seront étayées au prochain conseil municipal.

- **Entretien des voiries :** Mr le maire prévient l'assemblée que le service du transport départemental, a demandé que soit effectué l'élagage des arbres et haies, sur certaines routes, dont « La route de Gardouch et la Route du Château » afin de pouvoir faciliter le passage des transports.
Un devis s'élevant à 2977 Euros HT a été fait par La SERPE (société en charge de l'élagage), pour un dégagement (élagage + broyage) de 650 mètres linéaires de route, ainsi que la taille des acacias sur un tronçon de voie départementale. (4.56^{EUROS} /mètre). Suite à la demande de Mr le Maire, Mme Hewison, s'est proposée de chiffrer et de répertorier les mètres linéaires gênants et de lister leurs propriétaires afin de les informer.

7) Questions diverses

- **Problème de remplacements des agents de la cantine :** Suite à un arrêt maladie simultané avec l'absence d'un autre de nos agents, la commission scolaire fait remonter et propose de répertorier une liste de personnes dites de « réserve », disponible et joignable rapidement, afin de pallier d'éventuelles absences ; certes rares mais très préjudiciables (fermetures de la cantine).

Le conseil municipal approuve et décide de se mettre à la recherche de personnes (chômeur, étudiants, ...), afin d'avoir une liste de contacts éventuellement disponibles pour ce poste ; un article à ce sujet paraîtra dans la prochaine « Chotta » et sur le site internet.

- **Aide aux ressortissants ukrainiens / Initiatives solidaires:** Suite à la demande spontanée de 2 familles vieillevignaises pour héberger et aider des ressortissants ukrainiens, ainsi qu'un mail reçu de la Préfecture de la Haute Garonne, le conseil municipal a décidé de publier rapidement un encart sur le site internet de la commune, ainsi que d'éditer des affiches sur les panneaux municipaux, afin que tout citoyen désireux d'aider ces personnes se fasse connaître en mairie et recenser à la Préfecture.

La séance s'est clôturée à 22h30.